

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 6 novembre 2012

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présents :** Monsieur le maire Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Nicholas Ouellet, Jean Santerre, Robert Bérubé et Daniel Jean.

**Absente :** Madame Carmelle Fortin.

294.11.12

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2012 soit accepté tel que présenté.

295.11.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2012**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012 soit adopté tel que présenté.

296.11.12

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2012**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012 soit adopté tel que présenté.

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

297.11.12

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

<b>INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 6 novembre 2012</b>			
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>INCOMPRESSIBLES</b>	<b>MONTANTS</b>	
Élus	Allocations octobre 2012	2 275.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem. du 23-09-2012 au 27-10-2012	3 427.05 \$	
Employés municipaux	Salaires sem. du 23-09-2012 au 27-10-2012	18 884.04 \$	
REER employeur	Salaires sem. du 23-09-2012 au 27-10-2012	562.15 \$	
REER employés	Salaires sem. du 23-09-2012 au 27-10-2012	562.15 \$	
	<b>Total:</b>	<b>25 710.82 \$</b>	
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>INCOMPRESSIBLES</b>	<b>No. Chèque</b>	<b>MONTANTS</b>
Frédéric Lee	Frais de déplacement sept.	5100	159.75 \$
Fond. Soins André Côté	Don	5101	60.00 \$
Frédéric Lee	Frais de déplacement octobre	5109	48.60 \$
Gervais Lévesque	Frais de déplacement	5108	162.00 \$
Petite Caisse	Frais poste	5106	203.62 \$
Les Fleurons du Québec	Inscription Gala	5113	97.73 \$
Fond. Hôpital Fatima	Souper bénéfice	5112	190.00 \$
Ministre des Finances	QP Police	5110	39 856.00 \$

Station Plein Air	Remb. Inscription	5111	10 382.50 \$
Club patin. art. La Poc.	Don	5104	30.00 \$
Les voisins du Kamouraska	Don	5102	35.00 \$
Camélia Design	Site internet 1 de 2	5096	1 928.71 \$
Régie inter-muni. incendie.	Quote-Part	5097	6 917.36 \$
Petite Caisse	Frais poste	5099	252.91 \$
Finan. Banque Nationale	Intérêts emprunts	5105	9 409.98 \$
Polyvalente La Pocatière	Don	5103	60.00 \$
Ministre des Finances	Ajustement DAS	5098	519.61 \$
<b>Accès D</b>			
Hydro-Québec	Station pompage Plourde	27608-15597	79.39 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	28908-55684	1 457.27 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	27608-63343	54.56 \$
Hydro-Québec	Centre comm. Agrandi	27608-41713	82.03 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	27608-24931	1 457.27 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	27608-58126	107.32 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	28908-09161	107.28 \$
BELL	Téléphone Bureau	29909-66928	292.24 \$
BELL	Téléphone Bureau	27608-32517	274.57 \$
BELL	Télémétrie	29909-37421	83.61 \$
BELL	Télémétrie	27608-90768	83.61 \$
BELL	Télémétrie	27608-73217	83.61 \$
BELL	Télémétrie	27608-42686	83.61 \$
BELL	Télémétrie	29909-12891	83.61 \$
BELL	Télémétrie	29909-39337	83.61 \$
BELL	Chalet des loisirs	29909-74819	132.77 \$
BELL	Chalet des loisirs	27608-59897	132.77 \$
BELL	Internet	27608-15267	30.99 \$
CSST	Frais mensuels	28908-86939	688.92 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	28908-62619	2 762.48 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	28908-86939	6 073.92 \$
<b>Cartes de crédit</b>			
RDL Clavigraphe	Fournitures bureau	Élus	45.97 \$
Desjardins	Frais annuel	Élus	60.00 \$
Hôtel Plaza	Repas formation	Direction	21.56 \$
Desjardins	Frais annuel	Direction	60.00 \$
Desjardins	Frais annuel	Dévelop.	60.00 \$
<b>Total chèques, Accès D et cartes de crédit :</b>			<b>184 796.74 \$</b>
<b>TOTAL SALAIRES</b>			<b>25 710.82 \$</b>
<b>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ</b>			<b>184 796.74 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ</b>			<b>83 370.03 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>			<b>293 877.59 \$</b>

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 6 novembre 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,  
Directeur général

**AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 273 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Robert Bérubé qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 273 portant sur les prévisions budgétaires 2013 sera adopté.

Robert Bérubé

298.11.12

**DISCOURS DU MAIRE**

Rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Pacôme,

Afin de satisfaire aux directives du Ministère des Affaires municipales, en vertu de la loi et selon l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget de l'année 2013.

### Rapport financier 2011

Recettes :	3 381 657,00 \$
Dépenses :	2 257 664,00 \$
Résultat avant affectation :	1 123 993,00 \$
Résultat net :	3 521,00 \$

Pour un surplus accumulé au 31 décembre 2011 de 56 127,00 \$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2011 est de 5 149 915,00 \$ qui est la partie à la charge des contribuables tandis que la part des gouvernements est de 2 129 824,00 \$.

### Rapport du vérificateur

Le dernier rapport du vérificateur mentionne que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

### Programme triennal des dépenses et immobilisations qui se répartit comme suit :

ANNÉES FINANCIÈRES	2012	2013	2014
Total des dépenses anticipées	565 000 \$	250 000 \$	100 000 \$

### Au niveau des immobilisations au budget 2012, il était prévu les travaux suivants :

- Pavage et réfection des rues.
- Prolongement aqueduc et égouts domestiques et pluviales de la rue de la Pruchière.
- Fenestration de l'édifice municipal et remplacement du système de chauffage.
- Construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux besoins municipaux et du service incendie.
- Réfection d'une partie de la rue Galarneau.

### Principales réalisations 2012 :

- Réalisation du prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection de la rue de la Pruchière (pluvial et structure de rue).
- Remplacer une partie de la fenestration de l'édifice municipal.
- Réfection d'une partie de la rue Galarneau.
- Réfection d'une partie de la rue Côte de la montagne et pavage.
- Réaliser des fossés dans le rang IV.
- Terminer les infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial.
- Pavage d'une partie de la rue Martin et Chamberland
- Réalisation de l'infrastructure des rues Ouellet et Paquet

### Orientations pour le prochain programme triennal d'immobilisations :

- Remplacement du système de chauffage de l'édifice municipal.
- Agrandissement de la zone industrielle (demande d'exclusion d'environ 50 mètres sur toute la longueur du côté sud des entreprises actuelles.
- Prolongement d'aqueduc, égout et pluviale rue Garneau pour un nouveau développement résidentiel.
- Voir à la réalisation des plans et devis pour la construction d'une passerelle à l'ancien pont Hudon.

### Résultat anticipé de l'exercice financier 2012

Le budget 2012 prévoyait des revenus et des dépenses équilibrées de l'ordre de 2 354 466.00 \$. Après 10 mois d'opérations, nous pouvons affirmer que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires et qu'aucun déficit n'est actuellement anticipé.

### Rémunération des élus

En vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, le présent rapport doit faire état du traitement des élu(e)s municipaux de la municipalité de Saint-Pacôme.

En voici donc les détails pour l'année 2012.

conseillers :	Rémunération du maire :	Rémunération des
	Salaire régulier :	2 455,32 \$
	All. non imposables :	818,52 \$
	Rémunération à la MRC	
	Salaire régulier :	1 719,96 \$
	All. Non imposable :	860,05 \$

### **Orientations pour le budget 2013**

Pour le prochain budget, le conseil municipal va étudier les diverses demandes et besoins des citoyens afin d'établir les principales priorités à court, moyen et long terme.

Il faut continuer à faire le nécessaire pour maintenir et améliorer le développement de notre municipalité, nous assurer d'une bonne qualité de vie des citoyens, jeunes et moins jeunes, tout en travaillant à avoir un taux de taxation acceptable pour l'ensemble de la population.

La priorité no 1 est la qualité des services offerts à la population. Pour ce faire, les élus prendront les décisions nécessaires en collaboration avec les employés dans le but d'améliorer le service aux citoyens et l'efficacité au travail. Pour ce qui est des projets en marche et à venir, je vous en énumère quelques-uns qui auront une attention très particulière en 2013 :

- 1° En administration, nous donnerons une information adéquate sur les coûts rattachés aux différents services. Favoriser le paiement des taxes dans les délais prévus, soit au bureau municipal, à la Caisse populaire, aux guichets automatiques ainsi que par internet. L'objectif pour les 4 prochaines années c'est de diminuer la dette globale des citoyens sans nuire à notre développement. Beaucoup de choses ont été réalisées. Nous devons investir dans nos infrastructures pour développer des nouvelles rues afin de rendre disponibles des terrains résidentiels pour attirer des nouvelles familles, ce qui profite à l'école, aux commerces et à l'ensemble de la municipalité par la richesse foncière. Un nouveau rôle d'évaluation entrera en force en 2013.. L'évaluation imposable passe de 67 839 300.\$ à 91 202 900.\$.
- 2° En sécurité publique, nous allons actualiser notre plan de mesures d'urgence avec des nouveaux intervenants. Nous continuons la mise en œuvre du plan de couverture du schéma de couverture de risque de la MRC de Kamouraska. Nous allons travailler avec la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest à la mise en œuvre de ce schéma pour nous assurer d'une protection adéquate de tous les citoyens sur notre territoire. Nous procéderons, si possible, à la construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux nouvelles normes et nous assurer d'avoir les quantités d'eau nécessaires pour répondre aux besoins de notre développement et de protection incendie. Nous procéderons à l'identification de chaque borne-fontaine par des panneaux et les couleurs respectives pour les débits afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et du Ministère de la Sécurité publique. Tous les véhicules du service incendie ont été renouvelés pour plusieurs années ainsi que l'équipement de protection des pompiers et l'ajout d'équipements pour différentes interventions.
- 3° Nous voulons terminer en 2013 une partie des travaux déjà débutés en 2012 sur la rue de la Pruchière, rue Galarneau, Nord du Rocher, rue Meunier. Des travaux de pavage sont prévus sur certaines rues de la municipalité. Nous débuterons en 2013 l'amélioration de la Côte de la Montagne, ainsi que les plans pour les infrastructures pour le prolongement de la rue Garneau.
- 4° Pour l'hygiène du milieu, nous allons analyser le dossier des égouts sanitaires sur la rue nord du Rocher, sur la rue Grandmaison ainsi que celui des résidences isolées (Q2R8). Au niveau des matières résiduelles, nous vous invitons à continuer votre bon travail du côté du recyclage puisque les nouvelles obligations gouvernementales nous obligent à diminuer de 70% les quantités de matières expédiées au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup. Nous invitons les citoyens à se procurer obligatoirement leur bac de vidange et de récupération, car ce qui est à l'extérieur des bacs ne sera pas récupéré.
- 5° La municipalité veut aussi répondre à la demande de beaucoup de citoyens pour avoir une passerelle pour circuler en remplacement du pont Hudon, ce qui serait très apprécié par l'ensemble des marcheurs et de la population. Nous regardons

les différents programmes et dès qu' un ou des programmes seront disponibles, la municipalité déposera le projet. Avec le nouveau Pacte rural, le comité de développement va jouer un grand rôle au sein de notre communauté, aménagement de parc et amélioration au niveau de nos infrastructures récréatives et s'assure du suivi du plan de développement.

- 6° En loisirs et culture, votre conseil municipal veut répondre aux besoins des jeunes, des adolescents et des aînés. Nous allons continuer à entretenir et améliorer les installations existantes, mais nous comptons sur vous pour organiser des activités en utilisant au maximum les installations existantes. Surveillez et intéressez-vous aux installations que vous avez dans votre municipalité, elles sont là pour vous. Je vous invite à aller voir le Parc École (collaboration de plusieurs partenaires et bénévoles). La Municipalité et ses citoyens seront invités à contribuer en 2013 par leur présence et leur implication pour la mise en œuvre de la politique familiale et amie des aînés. Au printemps 2013 les citoyens pourront jouer au croquet et à la pétanque grâce au programme Horizon dans le parc de l'action. Notez que le local des jeunes est ouvert tous les vendredis et répond aux besoins de ceux qui le fréquentent.
- 7° Nous suivons étroitement notre service de la dette pour la diminuer le plus rapidement en respectant la capacité de payer des contribuables. Nous voulons éviter d'augmenter notre ratio d'endettement par rapport à notre budget d'opération dans la moyenne provinciale. Considérant les investissements pour répondre aux besoins en développement, il est normal et primordial d'en faire un bon suivi et d'aller chercher les meilleurs taux d'intérêt possible pour les emprunts. **Prendre note que les investissements réalisés dans les dernières années dans les infrastructures ont permis d'augmenter la richesse foncière de la municipalité par des investissements privés (résidence, commerces et industries). Ces investissements montrent le dynamisme de la municipalité. Quand on regarde une évaluation qui est en hausse et une dette globale qui va s'en aller à la baisse à partir de 2014. Nous pouvons sans contredit dire que le défi de la croissance est en bonne voie. La demande pour des maisons est en hausse pour des jeunes familles et cela se reflète à l'école primaire.**
- 8° Conformément à l'article 955 du code municipal, voici la liste annuelle des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Transport Pierre Dionne	Déneigement	103 930,52 \$
Transport Pierre Dionne	Travaux routiers	78 912,27 \$
Groupe Ultima Assurances	Assurances	32 750,00 \$
Transport en Vrac St-Denis	Travaux routiers	113 675,41 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Site d'enfouissement	36 725,74 \$
Régie intermuni. Incendie Kam. ouest	Quote-part	69 173,60 \$
MRC Kamouraska	Quote-part	151 440,64 \$
Gaétan Bolduc et Ass.	Réparation aqueduc	46 776,60 \$
Régie intermuni. Matières résiduelles	Quote-part	81 198,00 \$
Station Plein Air	Quote-part	40 000,00 \$
Réal Huot inc.	Fournitures aqueduc	35 799,21 \$
Ministère de la Sécurité publique	Sûreté du Québec	79 712,00 \$

- 9° En conclusion, nous allons continuer de gérer de façon consciencieuse dans le cadre d'un développement durable pour nous assurer de la qualité des services offerts à la population. En 2013, nous présenterons un projet réaliste pour assurer la pérennité et maximiser le site de la Station plein air pour répondre aux besoins des familles avec la collaboration des différents intervenants privés, régionaux et gouvernementaux.

En plus de ces objectifs en 2013, il faut changer la perception qu'ont les citoyens envers les élus municipaux. Les élus sont des citoyens qui ont des vies privées et qui travaillent avec cœur au développement de leur municipalité, et ce, dans le meilleur intérêt de ceux-ci. Je tiens à dire que contrairement à ce qui se passe dans certaines villes, je vous assure de mon intégrité et que les décisions sont toujours prises avec la volonté de faire progresser la municipalité et non mes intérêts personnels. Je tiens à dire MERCI aux élus pour leur travail et remercier la collaboration des employés qui contribuent à faire de notre village ce qu'il est, qu'il soit propre et accueillant pour ceux qui y demeurent et qui viennent nous visiter. C'est important que les citoyens participent aux assemblées publiques convoquées et qu'ils répondent aux sondages envoyés par le conseil ou le comité de développement pour connaître vos opinions et pour mieux orienter les décisions du conseil municipal.

299.11.12

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 272 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 262 RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES)**

**ATTENDU QUE** l'article 10 de l'entente mentionne « Chaque municipalité participante doit avoir une réglementation uniforme sur son territoire »;

**ATTENDU QUE** ledit article prévoit que le responsable de l'application de cette réglementation pourra « s'il le juge à propos, à des fins d'harmonisation ou de clarification, proposer à la Régie de demander à une municipalité afin de modifier la réglementation applicable sur son territoire »;

**ATTENDU QU'**une proposition de modification a été reçue par la Régie et que cette proposition apporte une clarification;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier le règlement numéro 262 relatif à la collecte des matières résiduelles de la façon suivante :

La description « Bac roulant » à l'article 2 soit modifiée pour se lire comme suit : « Contenant en plastique de **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres**, pouvant être soulevés par un bras mécanique lors de la collecte ».

Que l'article 5.2 soit modifié pour se lire comme suit : « La collecte ne pourra s'effectuer avant **5h** le matin le jour de la collecte, ni après 23h. Les contenants doivent être placés en bordure de route et doivent être retirés de l'emprise de la route dans les 12 heures qui suivent la collecte ».

Que l'article 6.2 soit modifié pour se lire comme suit : « Les déchets de toute résidence unifamiliale, immeuble à logements, petits commerces et bureaux doivent être déposés dans des bacs roulants de **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres**. Ces contenants doivent être solides et étanches. Ils ne doivent pas peser plus de 100 kilogrammes lors de la collecte. Aucun bac roulant à déchets (contenant et couvercle) ne pourra être de couleur bleue ou brune, ces couleurs étant exclusives aux contenants pour les matières recyclables et organiques. Idéalement, les bacs roulants à déchets devraient être de couleur gris « charcoal » ou vert. Les bacs roulants devront être approuvés par le responsable de l'administration du présent règlement. Les usagers doivent obligatoirement se procurer ces bacs roulants à leur frais ».

Que l'article 6.4 soit modifié pour se lire comme suit : « Les matières recyclables de toute résidence unifamiliale, immeuble à logements, petit commerce et bureau doivent être déposées dans des bacs roulants de couleur bleue (contenant ou couvercle) de **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres**. Ces contenants doivent être solides et étanches. Ils ne doivent pas peser plus de 100 kilogrammes lors de la collecte. Les usagers doivent obligatoirement se procurer ces bacs roulants à leur frais ».

Que l'article 8.2 soit modifié pour se lire comme suit : « Tout contribuable qui, en vertu du règlement d'imposition du tarif de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles, se situe dans la classe bénéficiant du tarif minimum annuel, n'a droit qu'à un service de collecte par deux semaines et est limité à un bac roulant de **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres** par résidence, chalet ou petit commerce et bureaux pour les déchets et les matières recyclables. Cependant, tout usager peut obtenir, en vertu du présent règlement, le droit d'utiliser des bacs supplémentaires en faisant une demande écrite au responsable de l'administration du présent règlement. La tarification sera ajustée en conséquence ».

300.11.12

**ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2013 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du

Kamouraska-Ouest tel que présenté ci-dessous et que les versements soient répartis soit en 4 versements égaux payables aux 3 mois en date du 5 janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre ou en 2 versements égaux payables en date du 5 janvier et 1er juillet.

<b>RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST</b>					
<b>BUDGET 2013</b>					
<b>Administration</b>					
Salaires					9 490 \$
Frais Banque					400 \$
Assurance					3 500 \$
Téléphone & Internet					500 \$
Poste					400 \$
Vérification comptable					2 700 \$
Administration & Informatique					800 \$
Assurance ADMQ					225 \$
Fournitures de bureau					500 \$
<b>Total de l'administration</b>					<b>18 515 \$</b>
<b>Matières résiduelles</b>					
Salaires					69 076 \$
Cotisations employeur					9 675 \$
Contrat (Cueillettes)					10 000 \$
Immatriculation					2 325 \$
Frais déplacement					1 000 \$
Téléphonie					420 \$
Carburant & Urée					90 000 \$
Pièces & accessoires					2 000 \$
Vêtements & fournitures					1 000 \$
Entretien camion					12 000 \$
Bris divers					1 000 \$
Location Bâtiment					5 100 \$
<b>Total des Matières résiduelles</b>					<b>203 596 \$</b>
<b>Frais de financement</b>					
Intérêt sur DLT					12 000 \$
<b>Total des frais de financement</b>					<b>12 000 \$</b>
<b>DLT</b>					
Remboursement capital sur DLT					75 350 \$
<b>Total DLT</b>					<b>75 350 \$</b>
<b>Total des charges</b>					<b>309 461 \$</b>
Municipalité	Population 2012	RFU 2012	Tonnage 2011	Répartition 33 1/3 % RFU 33 1/3 % population 33 1/3 % Tonnage	Contribution 2013
Ste-Anne	1766	115 436 200 \$	704,93	28,6430%	88 639 \$
St-Onésime	558	37 146 926 \$	213,53	8,9910%	27 824 \$
St-Gabriel	760	32 940 486 \$	297,62	10,8477%	33 569 \$
St-Pacôme	1643	94 999 901 \$	819,39	27,6642%	85 610 \$
Riv.-Ouelle	1117	116 128 715 \$	613,9	23,8541%	73 819 \$
<b>Totaux</b>	<b>5844</b>	<b>396 652 228 \$</b>	<b>2649,37</b>	<b>100,0000%</b>	<b>309 461 \$</b>

301.11.12

**ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2013 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté ci-dessous :

<b>BUDGET 2013</b>	
<b>Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest</b>	
<b>Administration</b>	
Salaires	20 812,50 \$

Cotisation de l'employeur	2 766,50 \$
Frais de déplacement	100,00 \$
Frais de poste	800,00 \$
Téléphone & Internet	1 200,00 \$
Publicité & Information	100,00 \$
Réception, fleurs et dons	500,00 \$
Comptabilité et vérification	3 500,00 \$
Administration & informatique	2 500,00 \$
Assurances générales	15 800,00 \$
Service de formation	500,00 \$
Cotisations & abonnements	650,00 \$
Frais de banque	600,00 \$
Fournitures de bureau	1 700,00 \$
<b>Total administration</b>	<b>51 529,00 \$</b>
<b>Service Incendie</b>	
Salaires	50 000,00 \$
Salaires T.P.I.	5 500,00 \$
Cotisation de l'employeur	6 750,00 \$
Frais de déplacement	1 000,00 \$
Communication (téléavertisseurs - radio)	2 000,00 \$
Frais de congrès	1 250,00 \$
Autres municipalités (entente)	3 500,00 \$
Service de formation	4 500,00 \$
Immatriculations	5 700,00 \$
Cotisations & abonnements	400,00 \$
Frais de repas	1 000,00 \$
Essence - huile (pompe)	500,00 \$
Produits chimiques	1 000,00 \$
Pièces et accessoires	3 000,00 \$
Fournitures diverses	1 000,00 \$
Vêtements, chaussures, accessoires	2 000,00 \$
Fournitures médicales	500,00 \$
CAUREQ - Système de communication	1 900,00 \$
Entretien & réparation machinerie, équipements	1 200,00 \$
Entretien -réparation (équipement, radio, téléavertisseurs)	1 000,00 \$
Entretien réparation (pompes, accessoires)	1 500,00 \$
Entretien réparation (appareils respiratoires)	1 500,00 \$
Entretien autopompe (2004) St-Pacôme	1 000,00 \$
Entretien autopompe Rivière-Ouelle (2007)	1 000,00 \$
Citerne St-Pacôme (2010)	500,00 \$
Entretien FORD 150 (2002) Rivière-Ouelle	1 000,00 \$
Entretien SWATT (2011) Rivière-Ouelle	500,00 \$
Essence - huile (camion)	3 500,00 \$
<b>Total service Incendie</b>	<b>104 200,00 \$</b>
<b>Financement dette long terme</b>	
Citerne & Unité urgence (intérêts)	11 800,00 \$
Autopompe Rivière-Ouelle (intérêts)	4 500,00 \$
Citerne & Unité urgence (capital)	34 900,00 \$
Autopompe Rivière-Ouelle (capital)	30 200,00 \$
<b>Total financement dette long terme</b>	<b>81 400,00 \$</b>

<b>Immobilisations</b>	
Ameublements & équipements bureau	1 000,00 \$
Machinerie, outils & équipements	6 000,00 \$
Équipements casernes	1 000,00 \$
<b>Total des immobilisations</b>	<b>8 000,00 \$</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>245 129,00 \$</b>

<b>Versement des quotes-parts pour l'année 2013</b>				
	<b>Saint-Pacôme</b>	<b>Saint-Gabriel</b>	<b>Rivière-Ouelle</b>	<b>Saint-Denis</b>
<b>Versement mensuel</b>	7 147,55 \$	2 956,39 \$	6 498,01 \$	3 825,47 \$
<b>Quote-part 2013</b>	85 770,60 \$	35 476,73 \$	77 976,07 \$	45 905,60 \$
<b>Calcul des quotes-parts</b>	<b>R.F.U</b>	<b>Population</b>	<b>Répartition % 50% RFU et 50%</b>	<b>Quotes-parts 2013</b>



			<b>Population</b>	
Saint-Pacôme	94 999 901,00 \$	1643	34,990%	85 770,60 \$
Saint-Gabriel	32 940 486,00 \$	760	14,473%	35 476,73 \$
Rivière-Ouelle	116 128 715,00 \$	1117	31,810%	77 976,07 \$
Saint-Denis	77 183 553,00 \$	546	18,727%	45 905,60 \$
<b>TOTAL</b>	<b>321 252 655,00 \$</b>	<b>4066</b>	<b>100,000%</b>	<b>245 129,00 \$</b>

302.11.12

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – RUE DU DOMAINE**

**ATTENDU QUE** M. Sylvain Ouellet est propriétaire du lot numéro 4 996 957 situé dans la rue du Domaine;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme possède une parcelle de terrain située en bordure de l'assiette de rue et que cette dernière n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

**ATTENDU QUE** cette parcelle de terrain est d'une superficie totale de 210,8 mètres carrés et porte le numéro de lot 4 320 495;

**ATTENDU QUE** cette parcelle de terrain serait utile à M. Ouellet pour la configuration de l'accès à sa propriété;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme procède à la vente de cette parcelle de terrain située en bordure de la rue du Domaine à M. Sylvain Ouellet au coût d'un dollar (1,00 \$) et que le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee soient autorisés à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rattachant. Tous les frais reliés à cette transaction seront assumés par M. Sylvain Ouellet.

303.11.12

**SIGNATURE DU PROTOCOLE POUR LA RECONDUCTION DU PROJET EN LOISIR INTERMUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013**

**ATTENDU QUE** le projet en loisir intermunicipal évolue bien et apporte des résultats concluants auprès de la population depuis maintenant un an;

**ATTENDU QUE** la ressource humaine en loisir intermunicipal est engagée depuis maintenant un an;

**ATTENDU QUE** le partenaire financier, Kamouraska en Forme, soutient, pour l'année 2013, le projet;

**ATTENDU QUE** les municipalités souhaitent poursuivre la réalisation de ce projet, la participation financière de la Municipalité de Saint-Pacôme pour l'année 2013 sera de neuf mille dollars (9 000,00 \$);

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le directeur général, M. Frédérick Lee et le maire, M. Gervais Lévesque, pour la signature du protocole sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir.

304.11.12

**AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGE FRANCOEUR INC.**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une facture au montant de vingt mille huit cent dix-neuf dollars et seize cents (20 819,16 \$) de Pavage Francoeur inc.;

**ATTENDU QUE** des travaux de pavage restent encore à faire;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de payer Pavage Francoeur inc. lorsque toutes les réparations d'asphaltes dans les rues de la Municipalité de Saint-Pacôme auront été effectuées.

305.11.12

**HONORAIRES PROFESSIONNELS BPR-INFRASTRUCTURE INC. –**

### **INSTALLATIONS SEPTIQUES RUE DE LA PRUCHIÈRE.**

**ATTENDU QUE** des problèmes en matière d'eau potable et d'égout sanitaire sont présents pour cinq (5) résidences situées sur la rue de la Pruchière;

**ATTENDU QUE** suite à la résolution numéro 195.07.12, la Municipalité de Saint-Pacôme s'est engagée à fournir au Ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs un descriptif des problématiques rencontrées pour les cinq résidences concernées;

**ATTENDU QUE** le Ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs a de plus exigé un relevé sanitaire pour chacune des résidences;

**ATTENDU QUE** la firme BPR-Infrastructure inc. a été mandatée pour effectuer les relevés sanitaires pour chacune des résidences concernées;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 15030275 au montant de trois mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-huit cents (3 685,58 \$) à BPR-Infrastructure inc. pour services rendus concernant le projet : Installations septiques privées – rue de la Pruchière.

306.11.12

### **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – CONTRIBUTION ANNUELLE 2013**

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des Municipalités se démarque par son leadership politique et stratégique ainsi que par la pertinence de ses interventions et la qualité de ses services aux municipalités locales et régionales;

**ATTENDU QU'**au fil des ans, l'action soutenue de la FQM s'est traduite par plusieurs gains importants comme le Pacte fiscal 2006-2013, les deux générations de la Politique nationale de la ruralité, la reprise des ponts municipaux par le gouvernement et la prolongation des délais pour la réalisation des travaux d'infrastructures financés par le fédéral;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2013 au coût de mille soixante-treize dollars et soixante-cinq cents (1 073,65 \$) taxes incluses.

307.11.12

### **APPROBATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR 2013 – TRANS-APTE INC.**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire le paiement au montant de cinq mille deux cent huit dollars (5 208,00 \$) représentant la contribution de la Municipalité de Saint-Pacôme à Trans-Apte inc. pour l'année 2013.

308.11.12

### **SIGNATURE DU PACTE SOCIAL DE COSMOSS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme travaille à développer et consolider les infrastructures, services et activités éducatives, sportives, culturelles et de loisir pour les jeunes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme valorise et entretient les liens-écoles-parents-communauté;

**ATTENDU QUE** le Comité de développement de Saint-Pacôme recommande à la Municipalité de Saint-Pacôme de signer le Pacte social de COSMOSS;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee et le maire, M. Gervais Lévesque à signer les documents nécessaires au Pacte social de COSMOSS.

309.11.12

### **SOUMISSIONS – JARDINIÈRES DE FLEURS POUR L'ÉTÉ 2013**

**ATTENDU QUE** les soumissions suivantes ont été reçues pour la fabrication des jardinières de fleurs de la Municipalité pour l'été 2013;

Les Feuillages du Québec inc.	Calibrachoa couleur mélangée avec géranium mini-cascade	28,00 \$
	Bégonia semperflorens rouge ou rose avec feuillage bronze	28,00 \$
	Géranium mini-cascade rouge ou rose	28,00 \$
	Pétunia rouge, bidens jaune, lamium et lobélie bleu	28,00 \$
Michel Montminy inc.	Géranium mini-cascade rouge ou rose avec draceana, pétunia superbells rose et blanc, sanvitalia jaune ou lysimachia jaune comme lierre	29,99 \$
Les serres aux jardins de Cécile	Draceana, pétunia blanc, biden jaune, lamium et verveine bleu	32,95 \$
	Draceana, géranium idols rouge à lierre, mini surfinia blanc, biden jaune, <u>lierre allemande</u> ou lamium	32,95 \$
	Petit graminé, pétunia rouge, ipaméa lime, lobélie ou verveine bleu et lamium	32,95 \$

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la soumission de Michel Montminy inc. soit acceptée pour trente-neuf (39) paniers au prix de vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (29,99 \$) pour l'été 2013.

310.11.12

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – RUES PAQUET ET OUELLET**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 265 portant sur le prolongement des rues Ouellet et Paquet a été adopté à la séance ordinaire de ce présent conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2011;

**ATTENDU QUE** ce règlement autorise des dépenses de cinquante-cinq mille dollars (55 000,00 \$);

**ATTENDU QUE** l'exécution de ce projet s'est vue affliger d'un dépassement de coût;

**ATTENDU QUE** certains soldes sont toujours disponibles dans différents postes budgétaires et qu'il est possible d'appliquer ces montants à ce projet;

**ATTENDU QU'**une balance de quarante-sept mille trois cent quarante et un dollars et vingt-huit cents (47 341.28 \$) reste à payer à Transport en vrac St-Denis;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à la majorité des membres présents, le conseiller M. Nicholas Ouellet étant contre :

**D'EXIGER** que Transport en vrac St-Denis finalise, à ses frais, les fossés et bordures;

**D'AUTORISER** le directeur général, M. Frédérick Lee à faire le transfert des postes budgétaires suivants :

# de compte	Description	montant
23 070 00 722	Balance de financement	11 148,70 \$
02 320 00 419	Honoraires professionnels	5 000,00 \$
02 320 00 516	Location machinerie	1 633,82 \$
02 320 00 521	Ent. rép. des chemins	5 500,00 \$
02 320 00 622	Achat sable et gravier	15 000,00 \$
02 320 01 521	Réfection fossés	3 000,00 \$
02 414 00 649	Pièces accessoires eaux usées	3 000,00 \$
02 702 59 959	Petit patrimoine	1 000,00 \$
Total		45 282,52 \$

**D'AUTORISER** le directeur général, M. Frédérick Lee à procéder au paiement des factures numéro 3310, 3318 et 3331 à Transport en vrac St-Denis pour un total de

quarante-sept mille trois cent quarante et un dollars et vingt-huit cents (47 341,28 \$) taxes incluses afin de finaliser le projet de prolongement des rues Ouellet et Paquet.

**311.11.12** **AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 – PROJET RUE DE LA PRUCHIÈRE**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière au montant de trente-deux mille neuf cent seize dollars et cinquante-sept cents (32 916,57 \$) taxes incluses à Transport en vrac St-Denis.

**312.11.12** **DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – LOCAL DES JEUNES**

**ATTENDU QUE** lors de l'adoption de la résolution numéro 033.02.12, Mme Marie-Christine Drapeau et M. Frédérick Lee ont été désignés comme signataires à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour le compte du Local des jeunes;

**ATTENDU QUE** Mme Marie-Christine Drapeau et Mme Marie-Pier Lévesque s'acquittent conjointement des tâches de coordination, d'animation et de planification du Local des jeunes de Saint-Pacôme;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** Mme Marie-Pier Lévesque soit aussi désignée signataire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour le compte du Local des jeunes de Saint-Pacôme;

**QUE** le directeur général, M. Frédérick Lee, devra obligatoirement signer les chèques du local des jeunes et que Mme Marie-Christine Drapeau ou Mme Marie-Pier Lévesque agira comme deuxième signataire.

**313.11.12** **AUTORISATION DE PAIEMENT – JM TURCOTTE LTÉE – PROJET RUE DE LA PRUCHIÈRE**

**ATTENDU QUE** les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière sont débutés;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement à JM Turcotte ltée pour les fournitures de regards, puisards et conduites de béton au montant de dix mille sept cent soixante-douze dollars et dix cents (10 772,10 \$) dans le cadre des travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de la Pruchière.

**314.11.12** **AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉAL HUOT INC. – PROJET RUE DE LA PRUCHIÈRE**

**ATTENDU QUE** les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière sont débutés;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement à Réal Huot inc. pour les fournitures et matériaux au montant de quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-six cents (48 994,36 \$) dans le cadre des travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de la Pruchière.

**315.11.12** **AUTORISATION DE PAIEMENT – SANI LANG INC. – NETTOYAGE DES REGARDS**

**ATTENDU QUE** la compagnie Sani Lang inc. a procédé, comme chaque année, à la vidange des grilles de rues et puisards situés dans les rues municipales afin que l'eau de ruissellement puisse évacuer sans problème;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee, à effectuer le paiement à Sani Lang inc. au montant de huit mille neuf cent soixante-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (8 966,85 \$) pour les travaux de nettoyages des grilles de rues et puisards de notre municipalité.

316.11.12

**AUTORISATION DE PAIEMENT- JEAN LECLERC EXCAVATION – BORDURES DE RUES**

**ATTENDU QUE** la compagnie Jean Leclerc Excavation a procédé à l'installation des chaînes de rue sur les rues Martin, Chamberland et Meunier;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de vingt-deux mille quatre cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (22 444,90 \$) à Jean Leclerc Excavation pour l'installation des bordures de rues.

317.11.12

**M. DONALD BOULET – BASES POUR JEU DE CROQUET**

**ATTENDU QUE** M. Donald Boulet a fabriqué les moules pour les bases servant à l'installation des arceaux pour le jeu de croquet;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à verser un montant compensatoire de cent cinquante dollars (150,00 \$) à M. Donald Boulet.

318.11.12

**DEMANDE AU PACTE RURAL – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** la MRC, par le biais du Pacte rural, aide à défrayer les coûts d'embauche d'une agente de développement;

**ATTENDU QU'**un montant de mille dollars (1 000,00 \$) nous a déjà été versé;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Pacte rural un montant de trois milles dollars (3 000,00 \$) pour défrayer une partie des coûts du salaire de l'agente de développement pour l'année 2012 et que le directeur général transmette le rapport d'activités à la MRC.

319.11.12

**DEMANDE D'APPUI À LA CANDIDATURE AU PRIX RURALIA-DESJARDINS 2013 – SOCCER ESTIVAL DE SAINT-PACÔME**

**ATTENDU QUE** le soccer est en expansion au sein des jeunes citoyens de Saint-Pacôme et de l'immense succès de l'été 2012;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme appuie l'initiative communautaire et la participation citoyenne à l'organisation du soccer estival à Saint-Pacôme;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la candidature du soccer estival de Saint-Pacôme au prix Ruralia-Desjardins 2013.

**CORRESPONDANCE**

320.11.12

**ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la révision budgétaire 2012 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

<b>REVENUS</b>	<b>48 066 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration	10 474 \$
Conciergerie et entretien	11 216 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	26 782 \$
Remplacement, améliorations et modernisations	18 050 \$
Financement	40 053 \$
Services à la clientèle	3 490 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>112 268 \$</b>
<b>DÉFICIT</b>	<b>64 202 \$</b>
Partage du déficit	
SHQ : 90%	57 782 \$
Municipalité : 10%	6 420 \$

**321.11.12                    LES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ANJOU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** les Bénévoles du Centre D'Anjou soulignent, encore cette année, le temps des Fêtes avec les résidents;

**ATTENDU QUE** les Bénévoles du Centre D'Anjou veulent offrir un cadeau personnalisé à chacun des résidents et organiser diverses activités traditionnelles;

**ATTENDU QUE** de souligner le temps des Fêtes reconforte grandement les résidents du Centre D'Anjou;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de cinquante dollars (50,00 \$) aux Bénévoles du Centre D'Anjou afin de contribuer à leurs activités de Noël 2012.

**322.11.12                    DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – HALTE TOILETTE**

**ATTENDU QUE** notre nouveau parc de la Solidarité offre un service public de toilettes disponible de mai à octobre et d'un point de vue sur la rivière Ouelle;

**ATTENDU QUE** ce parc muni d'une toilette et d'eau courante peut être très apprécié par les marcheurs et cyclistes qui désirent s'y arrêter pour se reposer et même y prendre une collation;

**ATTENDU QUE** ce service est méconnu des utilisateurs potentiels de la Municipalité et d'ailleurs;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Ministère des Transports du Québec d'installer un panneau de signalisation indiquant la présence de cette toilette et de ce parc sur la route 230, et ce, dans les deux sens de la circulation.

**323.11.12                    DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PONT ROUTE 230 EN URGENCE**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2012, la résolution numéro 140.05.12 traitant du mauvais état du pont de la route 230 a été adoptée et transmise au Ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** la sécurité des gens, piétons ou automobilistes, est compromise compte tenu de l'état du pont de la 230 qui continue à se détériorer;

**ATTENDU QUE** des travaux de réfections de ce pont nous semblent très urgents;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de réitérer notre demande auprès du Ministère des Transports du Québec afin que des travaux de réfection du pont de la route 230 soient priorités pour être effectués dans les plus brefs délais et de faire parvenir une copie de cette résolution à M. Norbert Morin, député provincial.

324.11.12

**MME DORIS PARENT ET M. JEAN SANTERRE – BRIS À LEUR PROPRIÉTÉ DU 58 CÔTE NORBERT**

M. Jean Santerre, se disant en conflit d'intérêts avec ce point, quitte la salle de réunion.

**ATTENDU QUE** des bris ont été causés à la propriété de Mme Doris Parent et M. Jean Santerre lors des opérations de déneigement à l'hiver 2010-2011;

**ATTENDU QUE** plusieurs interventions ont été faites par M. Santerre auprès de la direction générale et de ce conseil municipal et que ces dernières se sont avérées sans résultats;

**ATTENDU QUE** Mme Parent et M. Santerre ont assumé les coûts de réparation de leur clôture et qu'ils nous transmettent une réclamation au montant de cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (598,98 \$);

**ATTENDU QUE** les bris causés aux propriétés lors des opérations de déneigement sont la responsabilité de l'entrepreneur;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de transférer cette réclamation à Transport Pierre Dionne, entrepreneur en déneigement.

M. Jean Santerre, reprend sa place à la réunion.

325.11.12

**RÉSIDENCE DU VIEUX MOULIN – RELOCALISATION EN CAS D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** Mme Aline Beaulieu de la Résidence du Vieux Moulin nous adresse une demande afin de pouvoir relocaliser ses pensionnaires dans les locaux de la bibliothèque municipale en cas d'évacuation d'urgence;

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil municipal n'ont pas d'objection à cette demande,

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la relocalisation des pensionnaires de la Résidence du Vieux Moulin à la bibliothèque municipale en cas de situation d'urgence pourvu que le périmètre de sécurité le permette et d'en aviser la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska-Ouest. Si le périmètre de sécurité ne le permet pas l'accès à la bibliothèque, la relocalisation se fera à l'édifice municipal.

326.11.12

**NOËL AU CŒUR DU KAMOURASKA – REMISE DU TROPHÉE**

**ATTENDU QUE** le Noël au Cœur du Kamouraska se déroulera les 23-24 et 25 novembre prochain;

**ATTENDU QUE** cette activité se veut une compétition amicale entre les municipalités du Kamouraska et la MRC;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme participe, encore cette année, à ce concours intermunicipal par la fabrication d'une cloche de Noël;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Denis et son comité de développement nous invitent à la remise du trophée lors du souper le 25 novembre prochain à la salle multidisciplinaire du complexe municipal de Saint-Denis;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de deux (2) cartes pour le souper du 24 novembre au coût de trente dollars (30,00 \$).

327.11.12

**SÛRETÉ DU QUÉBEC – CUEILLETTE DES PRIORITÉS LOCALES 2013-2014**

**ATTENDU QUE** le District du Bas Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, poste de la MRC de Kamouraska, de la Sûreté du Québec est présentement dans la période de cueillette de nos besoins particuliers afin de préparer la planification annuelle d'intervention de notre service de police;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents les priorités retenues pour 2012-2013 pour notre Municipalité soient les suivantes :

- Maintenir la lutte aux stupéfiants par l'application du programme Drogues MRC;
- Augmenter le sentiment de sécurité par le biais du programme Aîné-Avisé;
- Parrainage, présence sur les lieux de rassemblements des jeunes et maintien du programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS);
- Interventions visant à contrer la vitesse, et particulièrement dans les zones de 50 km/h.

328.11.12

**UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT – GALA MÉRITAS SPORTIF**

**ATTENDU QUE** le samedi 3 novembre 2012 se tient la 38<sup>e</sup> édition du Gala Méritas sportif de l'URLS du Bas-Saint-Laurent, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** lors de de souper méritas un hommage sera rendu aux athlètes, officiels, entraîneur, administrateurs de clubs et association sportive de la région;

**ATTENDU QUE** Mme Marylise Lévesque se voit en nomination pour l'obtention d'un prix à titre d'athlète de niveau international en Judo;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter une table pour huit (8) personnes au coût de deux cent quatre-vingts dollars (280,00 \$) pour assister à ce souper et ainsi démontrer notre appui à Mme Marylise Lévesque.

329.11.12

**ÉCOLE DESTROISMAISONS DEMANDE – COTISATION ANNUELLE 2012-2013**

**ATTENDU QUE** l'École de musique Destroismaisons nous invite à renouveler notre adhésion ou à devenir membres;

**ATTENDU QUE** cet organisme sans but lucratif offre à plus de trois cents (300) jeunes et adultes des cours de musique, de chant et de danse, prodigués par des professeurs qualifiés;

**ATTENDU QUE** notre adhésion est l'un des gestes les plus concrets que nous pouvons faire pour aider à assurer la continuité du service aux élèves;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion à l'École de musique Destroismaisons au montant de quarante dollars (40,00 \$).

**VARIA**

330.11.12

**DEMANDE DE LA PART DES CITOYENS DE LA RUE PELLETIER À ST-GABRIEL**

**ATTENDU QUE** trois résidents de la rue Pelletier à Saint-Gabriel font partie du territoire de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QUE** ces résidences auront besoin de revoir leurs installations septiques sous peu;

**ATTENDU QUE** les propriétaires de ces résidences nous demandent une solution afin de régulariser la situation;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une rencontre soit organisée avec la Municipalité de Saint-Gabriel afin de voir les possibilités existantes pour ces propriétés.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



331.11.12

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h00.

---

Gervais Lévesque  
Maire

---

Frédéric Lee  
Directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**294.11.12**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2012 soit accepté tel que présenté.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

295.11.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
2 OCTOBRE 2012**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012 soit adopté tel que présenté.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

296.11.12

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2012**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012 soit adopté tel que

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général



**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

297.11.12

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES  
ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

<b>INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 6 novembre 2012</b>			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations octobre 2012	2 275.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem. du 23-09-2012 au 27-10-2012	3 427.05 \$	
Employés municipaux	Salaires sem. du 23-09-2012 au 27-10-2012	18 884.04 \$	
REER employeur	Salaires sem. du 23-09-2012 au 27-10-2012	562.15 \$	
REER employés	Salaires sem. du 23-09-2012 au 27-10-2012	562.15 \$	
<b>Total:</b>		<b>25 710.82 \$</b>	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Frédéric Lee	Frais de déplacement sept.	5100	159.75 \$
Fond. Soins André Côté	Don	5101	60.00 \$
Frédéric Lee	Frais de déplacement octobre	5109	48.60 \$
Gervais Lévesque	Frais de déplacement	5108	162.00 \$
Petite Caisse	Frais poste	5106	203.62 \$
Les Fleurons du Québec	Inscription Gala	5113	97.73 \$
Fond. Hôpital Fatima	Souper bénéfice	5112	190.00 \$
Ministre des Finances	QP Police	5110	39 856.00 \$
Station Plein Air	Remb. Inscription	5111	10 382.50 \$
Club patin. art. La Poc.	Don	5104	30.00 \$
Les voisins du Kamouraska	Don	5102	35.00 \$
Camélia Design	Site internet 1 de 2	5096	1 928.71 \$
Régie inter-muni. incendie.	Quote-Part	5097	6 917.36 \$
Petite Caisse	Frais poste	5099	252.91 \$
Finan. Banque Nationale	Intérêts emprunts	5105	9 409.98 \$
Polyvalente La Pocatière	Don	5103	60.00 \$
Ministre des Finances	Ajustement DAS	5098	519.61 \$
<b>Accès D</b>			
Hydro-Québec	Station pompage Plourde	27608-15597	79.39 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	28908-55684	1 457.27 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	27608-63343	54.56 \$
Hydro-Québec	Centre comm. Agrandi	27608-41713	82.03 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	27608-24931	1 457.27 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	27608-58126	107.32 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	28908-09161	107.28 \$
BELL	Téléphone Bureau	29909-66928	292.24 \$
BELL	Téléphone Bureau	27608-32517	274.57 \$
BELL	Télémétrie	29909-37421	83.61 \$
BELL	Télémétrie	27608-90768	83.61 \$
BELL	Télémétrie	27608-73217	83.61 \$
BELL	Télémétrie	27608-42686	83.61 \$
BELL	Télémétrie	29909-12891	83.61 \$
BELL	Télémétrie	29909-39337	83.61 \$
BELL	Chalet des loisirs	29909-74819	132.77 \$
BELL	Chalet des loisirs	27608-59897	132.77 \$
BELL	Internet	27608-15267	30.99 \$
CSST	Frais mensuels	28908-86939	688.92 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	28908-62619	2 762.48 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	28908-86939	6 073.92 \$
<b>Cartes de crédit</b>			

RDL Clavigraphe	Fournitures bureau	Élus	45.97 \$
Desjardins	Frais annuel	Élus	60.00 \$
Hôtel Plaza	Repas formation	Direction	21.56 \$
Desjardins	Frais annuel	Direction	60.00 \$
Desjardins	Frais annuel	Dévelop.	60.00 \$
<b>Total chèques, Accès D et cartes de crédit :</b>			<b>184 796.74 \$</b>
<b>TOTAL SALAIRES</b>			<b>25 710.82 \$</b>
<b>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ</b>			<b>184 796.74 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ</b>			<b>83 370.03 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>			<b>293 877.59 \$</b>

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 6 novembre 2012 et dont j'ai copie aux archives.

---

Frédérick Lee,  
Directeur général

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général





**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 273 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Robert Bérubé qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 273 portant sur les prévisions budgétaires 2013 sera adopté.

\_\_\_\_\_  
Robert Bérubé

\_\_\_\_\_  
Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

298.11.12

**DISCOURS DU MAIRE**

Rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,  
Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Pacôme,

Afin de satisfaire aux directives du Ministère des Affaires municipales, en vertu de la loi et selon l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget de l'année 2013.

**Rapport financier 2011**

Recettes :	3 381 657,00 \$
Dépenses :	2 257 664,00 \$
Résultat avant affectation :	1 123 993,00 \$
Résultat net :	3 521,00 \$

Pour un surplus accumulé au 31 décembre 2011 de 56 127,00 \$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2011 est de 5 149 915,00 \$ qui est la partie à la charge des contribuables tandis que la part des gouvernements est de 2 129 824,00 \$.

**Rapport du vérificateur**

Le dernier rapport du vérificateur mentionne que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

**Programme triennal des dépenses et immobilisations qui se répartit comme suit :**

ANNÉES FINANCIÈRES	2012	2013	2014
Total des dépenses anticipées	565 000 \$	250 000 \$	100 000 \$

**Au niveau des immobilisations au budget 2012, il était prévu les travaux suivants :**

- Pavage et réfection des rues.
- Prolongement aqueduc et égouts domestiques et pluviales de la rue de la Pruchière.
- Fenestration de l'édifice municipal et remplacement du système de chauffage.
- Construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux besoins municipaux et du service incendie.
- Réfection d'une partie de la rue Galarneau.

**Principales réalisations 2012 :**

- Réalisation du prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection de la rue de la Pruchière (pluvial et structure de rue).
- Remplacer une partie de la fenestration de l'édifice municipal.
- Réfection d'une partie de la rue Galarneau.
- Réfection d'une partie de la rue Côte de la montagne et pavage.
- Réaliser des fossés dans le rang IV.
- Terminer les infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial.
- Pavage d'une partie de la rue Martin et Chamberland
- Réalisation de l'infrastructure des rues Ouellet et Paquet

**Orientations pour le prochain programme triennal d'immobilisations :**

- Remplacement du système de chauffage de l'édifice municipal.
- Agrandissement de la zone industrielle (demande d'exclusion d'environ 50 mètres sur toute la longueur du côté sud des entreprises actuelles.
- Prolongement d'aqueduc, égout et pluviale rue Garneau pour un nouveau développement résidentiel.
- Voir à la réalisation des plans et devis pour la construction d'une passerelle à l'ancien pont Hudon.

## Résultat anticipé de l'exercice financier 2012

Le budget 2012 prévoyait des revenus et des dépenses équilibrées de l'ordre de 2 354 466.00 \$. Après 10 mois d'opérations, nous pouvons affirmer que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires et qu'aucun déficit n'est actuellement anticipé.

### Rémunération des élus

En vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, le présent rapport doit faire état du traitement des élu(e)s municipaux de la municipalité de Saint-Pacôme.

En voici donc les détails pour l'année 2012.

	Rémunération du maire :	Rémunération des
conseillers :		
Salaire régulier :	7 366,20 \$	2 455,32 \$
All. non imposables :	2 455,32 \$	818,52 \$
Rémunération à la MRC		
Salaire régulier :	1719.96 \$	
All. Non imposable :	860.05 \$	

### Orientations pour le budget 2013

Pour le prochain budget, le conseil municipal va étudier les diverses demandes et besoins des citoyens afin d'établir les principales priorités à court, moyen et long terme.

Il faut continuer à faire le nécessaire pour maintenir et améliorer le développement de notre municipalité, nous assurer d'une bonne qualité de vie des citoyens, jeunes et moins jeunes, tout en travaillant à avoir un taux de taxation acceptable pour l'ensemble de la population.

La priorité no 1 est la qualité des services offerts à la population. Pour ce faire, les élus prendront les décisions nécessaires en collaboration avec les employés dans le but d'améliorer le service aux citoyens et l'efficacité au travail. Pour ce qui est des projets en marche et à venir, je vous en énumère quelques-uns qui auront une attention très particulière en 2013 :

- 1° En administration, nous donnerons une information adéquate sur les coûts rattachés aux différents services. Favoriser le paiement des taxes dans les délais prévus, soit au bureau municipal, à la Caisse populaire, aux guichets automatiques ainsi que par internet. L'objectif pour les 4 prochaines années c'est de diminuer la dette globale des citoyens sans nuire à notre développement. Beaucoup de choses ont été réalisées. Nous devons investir dans nos infrastructures pour développer des nouvelles rues afin de rendre disponibles des terrains résidentiels pour attirer des nouvelles familles, ce qui profite à l'école, aux commerces et à l'ensemble de la municipalité par la richesse foncière. Un nouveau rôle d'évaluation entrera en force en 2013.. L'évaluation imposable passe de 67 839 300.\$ à 91 202 900.\$.
- 2° En sécurité publique, nous allons actualiser notre plan de mesures d'urgence avec des nouveaux intervenants. Nous continuons la mise en œuvre du plan de couverture du schéma de couverture de risque de la MRC de Kamouraska. Nous allons travailler avec la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest à la mise en œuvre de ce schéma pour nous assurer d'une protection adéquate de tous les citoyens sur notre territoire. Nous procéderons, si possible, à la construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux nouvelles normes et nous assurer d'avoir les quantités d'eau nécessaires pour répondre aux besoins de notre développement et de protection incendie. Nous procéderons à l'identification de chaque borne-fontaine par des panneaux et les couleurs respectives pour les débits afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et du Ministère de la Sécurité publique. Tous les véhicules du service incendie ont été renouvelés pour plusieurs années ainsi que l'équipement de protection des pompiers et l'ajout d'équipements pour différentes interventions.
- 3° Nous voulons terminer en 2013 une partie des travaux déjà débutés en 2012 sur la rue de la Pruchière, rue Galarneau, Nord du Rocher, rue Meunier. Des travaux de pavage sont prévus sur certaines rues de la municipalité. Nous débuterons en 2013 l'amélioration de la Côte de la Montagne, ainsi que les plans pour les

infrastructures pour le prolongement de la rue Garneau.

- 4° Pour l'hygiène du milieu, nous allons analyser le dossier des égouts sanitaires sur la rue nord du Rocher, sur la rue Grandmaison ainsi que celui des résidences isolées (Q2R8). Au niveau des matières résiduelles, nous vous invitons à continuer votre bon travail du côté du recyclage puisque les nouvelles obligations gouvernementales nous obligent à diminuer de 70% les quantités de matières expédiées au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup. Nous invitons les citoyens à se procurer obligatoirement leur bac de vidange et de récupération, car ce qui est à l'extérieur des bacs ne sera pas récupéré.
- 5° La municipalité veut aussi répondre à la demande de beaucoup de citoyens pour avoir une passerelle pour circuler en remplacement du pont Hudon, ce qui serait très apprécié par l'ensemble des marcheurs et de la population. Nous regardons les différents programmes et dès qu'un ou des programmes seront disponibles, la municipalité déposera le projet. Avec le nouveau Pacte rural, le comité de développement va jouer un grand rôle au sein de notre communauté, aménagement de parc et amélioration au niveau de nos infrastructures récréatives et s'assure du suivi du plan de développement.
- 6° En loisirs et culture, votre conseil municipal veut répondre aux besoins des jeunes, des adolescents et des aînés. Nous allons continuer à entretenir et améliorer les installations existantes, mais nous comptons sur vous pour organiser des activités en utilisant au maximum les installations existantes. Surveillez et intéressez-vous aux installations que vous avez dans votre municipalité, elles sont là pour vous. Je vous invite à aller voir le Parc École (collaboration de plusieurs partenaires et bénévoles). La Municipalité et ses citoyens seront invités à contribuer en 2013 par leur présence et leur implication pour la mise en œuvre de la politique familiale et amie des aînés. Au printemps 2013 les citoyens pourront jouer au croquet et à la pétanque grâce au programme Horizon dans le parc de l'action. Notez que le local des jeunes est ouvert tous les vendredis et répond aux besoins de ceux qui le fréquentent.
- 7° Nous suivons étroitement notre service de la dette pour la diminuer le plus rapidement en respectant la capacité de payer des contribuables. Nous voulons éviter d'augmenter notre ratio d'endettement par rapport à notre budget d'opération dans la moyenne provinciale. Considérant les investissements pour répondre aux besoins en développement, il est normal et primordial d'en faire un bon suivi et d'aller chercher les meilleurs taux d'intérêt possible pour les emprunts. **Prendre note que les investissements réalisés dans les dernières années dans les infrastructures ont permis d'augmenter la richesse foncière de la municipalité par des investissements privés (résidence, commerces et industries). Ces investissements montrent le dynamisme de la municipalité. Quand on regarde une évaluation qui est en hausse et une dette globale qui va s'en aller à la baisse à partir de 2014. Nous pouvons sans contredit dire que le défi de la croissance est en bonne voie. La demande pour des maisons est en hausse pour des jeunes familles et cela se reflète à l'école primaire.**
- 8° Conformément à l'article 955 du code municipal, voici la liste annuelle des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Transport Pierre Dionne	Déneigement	103 930,52 \$
Transport Pierre Dionne	Travaux routiers	78 912,27 \$
Groupe Ultima Assurances	Assurances	32 750,00 \$
Transport en Vrac St-Denis	Travaux routiers	113 675,41 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Site d'enfouissement	36 725,74 \$
Régie intermuni. Incendie Kam. ouest	Quote-part	69 173,60 \$
MRC Kamouraska	Quote-part	151 440,64 \$
Gaëtan Bolduc et Ass.	Réparation aqueduc	46 776,60 \$
Régie intermuni. Matières résiduelles	Quote-part	81 198,00 \$
Station Plein Air	Quote-part	40 000,00 \$
Réal Huot inc.	Fournitures aqueduc	35 799,21 \$
Ministère de la Sécurité publique	Sûreté du Québec	79 712,00 \$

- 9° En conclusion, nous allons continuer de gérer de façon consciencieuse dans le cadre d'un développement durable pour nous assurer de la qualité des services offerts à la population. En 2013, nous présenterons un projet réaliste pour assurer la pérennité et maximiser le site de la Station plein air pour répondre aux besoins des familles avec la collaboration des différents intervenants privés, régionaux et gouvernementaux.

En plus de ces objectifs en 2013, il faut changer la perception qu'ont les citoyens

envers les élus municipaux. Les élus sont des citoyens qui ont des vies privées et qui travaillent avec cœur au développement de leur municipalité, et ce, dans le meilleur intérêt de ceux-ci. Je tiens à dire que contrairement à ce qui se passe dans certaines villes, je vous assure de mon intégrité et que les décisions sont toujours prises avec la volonté de faire progresser la municipalité et non mes intérêts personnels. Je tiens à dire MERCI aux élus pour leur travail et remercier la collaboration des employés qui contribuent à faire de notre village ce qu'il est, qu'il soit propre et accueillant pour ceux qui y demeurent et qui viennent nous visiter. C'est important que les citoyens participent aux assemblées publiques convoquées et qu'ils répondent aux sondages envoyés par le conseil ou le comité de développement pour connaître vos opinions et pour mieux orienter les décisions du conseil municipal.

Le maire de Saint-Pacôme

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

299.11.12

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 272 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 262 RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES)**

**ATTENDU QUE** l'article 10 de l'entente mentionne « Chaque municipalité participante doit avoir une réglementation uniforme sur son territoire »;

**ATTENDU QUE** ledit article prévoit que le responsable de l'application de cette réglementation pourra « s'il le juge à propos, à des fins d'harmonisation ou de clarification, proposer à la Régie de demander à une municipalité afin de modifier la réglementation applicable sur son territoire »;

**ATTENDU QU'**une proposition de modification a été reçue par la Régie et que cette proposition apporte une clarification;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier le règlement numéro 262 relatif à la collecte des matières résiduelles de la façon suivante :

La description « Bac roulant » à l'article 2 soit modifiée pour se lire comme suit : « Contenant en plastique de **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres**, pouvant être soulevés par un bras mécanique lors de la collecte ».

Que l'article 5.2 soit modifié pour se lire comme suit : « La collecte ne pourra s'effectuer avant **5h** le matin le jour de la collecte, ni après 23h. Les contenants doivent être placés en bordure de route et doivent être retirés de l'emprise de la route dans les 12 heures qui suivent la collecte ».

Que l'article 6.2 soit modifié pour se lire comme suit : « Les déchets de toute résidence unifamiliale, immeuble à logements, petits commerces et bureaux doivent être déposés dans des bacs roulants de **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres**. Ces contenants doivent être solides et étanches. Ils ne doivent pas peser plus de 100 kilogrammes lors de la collecte. Aucun bac roulant à déchets (contenant et couvercle) ne pourra être de couleur bleue ou brune, ces couleurs étant exclusives aux contenants pour les matières recyclables et organiques. Idéalement, les bacs roulants à déchets devraient être de couleur gris « charcoal » ou vert. Les bacs roulants devront être approuvés par le responsable de l'administration du présent règlement. Les usagers doivent obligatoirement se procurer ces bacs roulants à leur frais ».

Que l'article 6.4 soit modifié pour se lire comme suit : « Les matières recyclables de toute résidence unifamiliale, immeuble à logements, petit commerce et bureau doivent être déposées dans des bacs roulants de couleur bleue (contenant ou couvercle) de **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres**. Ces contenants doivent être solides et étanches. Ils ne doivent pas peser plus de 100 kilogrammes lors de la collecte. Les usagers doivent obligatoirement se procurer ces bacs roulants à leur frais ».

Que l'article 8.2 soit modifié pour se lire comme suit : « Tout contribuable qui, en vertu du règlement d'imposition du tarif de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles, se situe dans la classe bénéficiant du tarif minimum annuel, n'a droit qu'à un service de collecte par deux semaines et est limité à un bac roulant de **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres** par résidence, chalet ou petit commerce et bureaux pour les déchets et les matières recyclables. Cependant, tout usager peut obtenir, en vertu du présent règlement, le droit d'utiliser des bacs supplémentaires en faisant une demande écrite au responsable de l'administration du présent règlement. La tarification sera ajustée en conséquence ».

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

300.11.12

**ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2013 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest tel que présenté ci-dessous et que les versements soient répartis soit en 4 versements égaux payables aux 3 mois en date du 5 janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre ou en 2 versements égaux payables en date du 5 janvier et 1er juillet.

<b>RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST</b>	
<b>BUDGET 2013</b>	
<b>Administration</b>	
Salaires	9 490 \$
Frais Banque	400 \$
Assurance	3 500 \$
Téléphone & Internet	500 \$
Poste	400 \$
Vérification comptable	2 700 \$
Administration & Informatique	800 \$
Assurance ADMQ	225 \$
Fournitures de bureau	500 \$
<b>Total de l'administration</b>	<b>18 515 \$</b>
<b>Matières résiduelles</b>	
Salaires	69 076 \$
Cotisations employeur	9 675 \$
Contrat (Cueillettes)	10 000 \$
Immatriculation	2 325 \$
Frais déplacement	1 000 \$
Téléphonie	420 \$
Carburant & Urée	90 000 \$
Pièces & accessoires	2 000 \$
Vêtements & fournitures	1 000 \$
Entretien camion	12 000 \$
Bris divers	1 000 \$
Location Bâtiment	5 100 \$
<b>Total des Matières résiduelles</b>	<b>203 596 \$</b>
<b>Frais de financement</b>	
Intérêt sur DLT	12 000 \$
<b>Total des frais de financement</b>	<b>12 000 \$</b>
<b>DLT</b>	



Remboursement capital sur DLT					75 350 \$
<b>Total DLT</b>					<b>75 350 \$</b>
<b>Total des charges</b>					<b>309 461 \$</b>
Municipalité	Population 2012	RFU 2012	Tonnage 2011	Répartition 33 1/3 % RFU 33 1/3 % population 33 1/3 % Tonnage	Contribution 2013
Ste-Anne	1766	115 436 200 \$	704,93	28,6430%	88 639 \$
St-Onésime	558	37 146 926 \$	213,53	8,9910%	27 824 \$
St-Gabriel	760	32 940 486 \$	297,62	10,8477%	33 569 \$
St-Pacôme	1643	94 999 901 \$	819,39	27,6642%	85 610 \$
Riv.-Ouelle	1117	116 128 715 \$	613,9	23,8541%	73 819 \$
<b>Totaux</b>	<b>5844</b>	<b>396 652 228 \$</b>	<b>2649,37</b>	<b>100,0000%</b>	<b>309 461 \$</b>

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

301.11.12

**ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN  
SÉCURITÉ INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2013 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté ci-dessous :

<b>BUDGET 2013</b>	
<b>Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest</b>	
<b>Administration</b>	
Salaires	20 812,50 \$
Cotisation de l'employeur	2 766,50 \$
Frais de déplacement	100,00 \$
Frais de poste	800,00 \$
Téléphone & Internet	1 200,00 \$
Publicité & Information	100,00 \$
Réception, fleurs et dons	500,00 \$
Comptabilité et vérification	3 500,00 \$
Administration & informatique	2 500,00 \$
Assurances générales	15 800,00 \$
Service de formation	500,00 \$
Cotisations & abonnements	650,00 \$
Frais de banque	600,00 \$
Fournitures de bureau	1 700,00 \$
<b>Total administration</b>	<b>51 529,00 \$</b>
<b>Service Incendie</b>	
Salaires	50 000,00 \$
Salaires T.P.I.	5 500,00 \$
Cotisation de l'employeur	6 750,00 \$
Frais de déplacement	1 000,00 \$
Communication (téléavertisseurs - radio)	2 000,00 \$
Frais de congrès	1 250,00 \$
Autres municipalités (entente)	3 500,00 \$
Service de formation	4 500,00 \$
Immatriculations	5 700,00 \$
Cotisations & abonnements	400,00 \$
Frais de repas	1 000,00 \$
Essence - huile (pompe)	500,00 \$
Produits chimiques	1 000,00 \$
Pièces et accessoires	3 000,00 \$
Fournitures diverses	1 000,00 \$
Vêtements, chaussures, accessoires	2 000,00 \$
Fournitures médicales	500,00 \$
CAUREQ - Système de communication	1 900,00 \$
Entretien & réparation machinerie, équipements	1 200,00 \$
Entretien -réparation (équipement, radio, téléavertisseurs)	1 000,00 \$
Entretien réparation (pompes, accessoires)	1 500,00 \$
Entretien réparation (appareils respiratoires)	1 500,00 \$
Entretien autopompe (2004) St-Pacôme	1 000,00 \$
Entretien autopompe Rivière-Ouelle (2007)	1 000,00 \$
Citerne St-Pacôme (2010)	500,00 \$
Entretien FORD 150 (2002) Rivière-Ouelle	1 000,00 \$
Entretien SWATT (2011) Rivière-Ouelle	500,00 \$
Essence - huile (camion)	3 500,00 \$
<b>Total service Incendie</b>	<b>104 200,00 \$</b>
<b>Financement dette long terme</b>	
Citerne & Unité urgence (intérêts)	11 800,00 \$
Autopompe Rivière-Ouelle (intérêts)	4 500,00 \$
Citerne & Unité urgence (capital)	34 900,00 \$

Autopompe Rivière-Ouelle (capital)	30 200,00 \$
<b>Total financement dette long terme</b>	<b>81 400,00 \$</b>

<b>Immobilisations</b>	
Ameublements & équipements bureau	1 000,00 \$
Machinerie, outils & équipements	6 000,00 \$
Équipements casernes	1 000,00 \$
<b>Total des immobilisations</b>	<b>8 000,00 \$</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>245 129,00 \$</b>

<b>Versement des quotes-parts pour l'année 2013</b>				
	<b>Saint-Pacôme</b>	<b>Saint-Gabriel</b>	<b>Rivière-Ouelle</b>	<b>Saint-Denis</b>
<b>Versement mensuel</b>	7 147,55 \$	2 956,39 \$	6 498,01 \$	3 825,47 \$
<b>Quote-part 2013</b>	<b>85 770,60 \$</b>	<b>35 476,73 \$</b>	<b>77 976,07 \$</b>	<b>45 905,60 \$</b>
<b>Calcul des quotes-parts</b>	<b>R.F.U</b>	<b>Population</b>	<b>Répartition % 50% RFU et 50% Population</b>	<b>Quotes-parts 2013</b>
Saint-Pacôme	94 999 901,00 \$	1643	34,990%	85 770,60 \$
Saint-Gabriel	32 940 486,00 \$	760	14,473%	35 476,73 \$
Rivière-Ouelle	116 128 715,00 \$	1117	31,810%	77 976,07 \$
Saint-Denis	77 183 553,00 \$	546	18,727%	45 905,60 \$
<b>TOTAL</b>	<b>321 252 655,00 \$</b>	<b>4066</b>	<b>100,000%</b>	<b>245 129,00 \$</b>

\_\_\_\_\_  
Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**302.11.12**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – RUE DU DOMAINE**

**ATTENDU QUE** M. Sylvain Ouellet est propriétaire du lot numéro 4 996 957 situé dans la rue du Domaine;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme possède une parcelle de terrain située en bordure de l'assiette de rue et que cette dernière n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

**ATTENDU QUE** cette parcelle de terrain est d'une superficie totale de 210,8 mètres carrés et porte le numéro de lot 4 320 495;

**ATTENDU QUE** cette parcelle de terrain serait utile à M. Ouellet pour la configuration de l'accès à sa propriété;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme procède à la vente de cette parcelle de terrain située en bordure de la rue du Domaine à M. Sylvain Ouellet au coût d'un dollar (1,00 \$) et que le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee soient autorisés à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rattachant. Tous les frais reliés à cette transaction seront assumés par M. Sylvain Ouellet.

\_\_\_\_\_  
Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**303.11.12**

**SIGNATURE DU PROTOCOLE POUR LA RECONDUCTION DU PROJET  
EN LOISIR INTERMUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013**

**ATTENDU QUE** le projet en loisir intermunicipal évolue bien et apporte des résultats concluants auprès de la population depuis maintenant un an;

**ATTENDU QUE** la ressource humaine en loisir intermunicipal est engagée depuis maintenant un an;

**ATTENDU QUE** le partenaire financier, Kamouraska en Forme, soutient, pour l'année 2013, le projet;

**ATTENDU QUE** les municipalités souhaitent poursuivre la réalisation de ce projet, la participation financière de la Municipalité de Saint-Pacôme pour l'année 2013 sera de neuf mille dollars (9 000,00 \$);

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le directeur général, M. Frédérick Lee et le maire, M. Gervais Lévesque, pour la signature du protocole sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**304.11.12**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGE FRANCOEUR INC.**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une facture au montant de vingt mille huit cent dix-neuf dollars et seize cents (20 819,16 \$) de Pavage Francoeur inc.;

**ATTENDU QUE** des travaux de pavage restent encore à faire;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de payer Pavage Francoeur inc. lorsque toutes les réparations d'asphaltes dans les rues de la Municipalité de Saint-Pacôme auront été effectuées.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**305.11.12**

**HONORAIRES PROFESSIONNELS BPR-INFRASTRUCTURE INC. –  
INSTALLATIONS SEPTIQUES RUE DE LA PRUCHIÈRE.**

**ATTENDU QUE** des problèmes en matière d'eau potable et d'égout sanitaire sont présents pour cinq (5) résidences situées sur la rue de la Pruchière;

**ATTENDU QUE** suite à la résolution numéro 195.07.12, la Municipalité de Saint-Pacôme s'est engagée à fournir au Ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs un descriptif des problématiques rencontrées pour les cinq résidences concernées;

**ATTENDU QUE** le Ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs a de plus exigé un relevé sanitaire pour chacune des résidences;

**ATTENDU QUE** la firme BPR-Infrastructure inc. a été mandatée pour effectuer les relevés sanitaires pour chacune des résidences concernées;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 15030275 au montant de trois mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-huit cents (3 685,58 \$) à BPR-Infrastructure inc. pour services rendus concernant le projet : Installations septiques privées – rue de la Pruchière.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**306.11.12**

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – CONTRIBUTION ANNUELLE 2013**

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des Municipalités se démarque par son leadership politique et stratégique ainsi que par la pertinence de ses interventions et la qualité de ses services aux municipalités locales et régionales;

**ATTENDU QU'**au fil des ans, l'action soutenue de la FQM s'est traduite par plusieurs gains importants comme le Pacte fiscal 2006-2013, les deux générations de la Politique nationale de la ruralité, la reprise des ponts municipaux par le gouvernement et la prolongation des délais pour la réalisation des travaux d'infrastructures financés par le fédéral;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2013 au coût de mille soixante-treize dollars et soixante-cinq cents (1 073,65 \$) taxes incluses.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général



**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**307.11.12**

**APPROBATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR 2013 –  
TRANS-APTE INC.**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire le paiement au montant de cinq mille deux cent huit dollars (5 208,00 \$) représentant la contribution de la Municipalité de Saint-Pacôme à Trans-Apte inc. pour l'année 2013.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**308.11.12**

**SIGNATURE DU PACTE SOCIAL DE COSMOSS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme travaille à développer et consolider les infrastructures, services et activités éducatives, sportives, culturelles et de loisir pour les jeunes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme valorise et entretient les liens-écoles-parents-communauté;

**ATTENDU QUE** le Comité de développement de Saint-Pacôme recommande à la Municipalité de Saint-Pacôme de signer le Pacte social de COSMOSS;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee et le maire, M. Gervais Lévesque à signer les documents nécessaires au Pacte social de COSMOSS.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**309.11.12**

**SOUSSIONS – JARDINIÈRES DE FLEURS POUR L'ÉTÉ 2013**

**ATTENDU QUE** les soumissions suivantes ont été reçues pour la fabrication des jardinières de fleurs de la Municipalité pour l'été 2013;

Les Feuillages du Québec inc.	Calibrachoa couleur mélangée avec géranium mini-cascade	28,00 \$
	Bégonia semperflorens rouge ou rose avec feuillage bronze	28,00 \$
	Géranium mini-cascade rouge ou rose	28,00 \$
	Pétunia rouge, bidens jaune, lamium et lobélie bleu	28,00 \$
Michel Montminy inc.	Géranium mini-cascade rouge ou rose avec draceana, pétunia superbells rose et blanc, sanvitalia jaune ou lysimachia jaune comme lierre	29,99 \$
Les serres aux jardins de Cécile	Draceana, pétunia blanc, biden jaune, lamium et verveine bleu	32,95 \$
	Draceana, géranium idols rouge à lierre, mini surfinia blanc, biden jaune, <u>lierre allemande</u> ou lamium	32,95 \$
	Petit graminé, pétunia rouge, ipaméa lime, lobélie ou verveine bleu et lamium	32,95 \$

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la soumission de Michel Montminy inc. soit acceptée pour trente-neuf (39) paniers au prix de vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (29,99 \$) pour l'été 2013.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

**310.11.12**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – RUES PAQUET ET OUELLET**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 265 portant sur le prolongement des rues Ouellet et Paquet a été adopté à la séance ordinaire de ce présent conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2011;

**ATTENDU QUE** ce règlement autorise des dépenses de cinquante-cinq mille dollars (55 000,00 \$);

**ATTENDU QUE** l'exécution de ce projet s'est vue affliger d'un dépassement de coût;

**ATTENDU QUE** certains soldes sont toujours disponibles dans différents postes budgétaires et qu'il est possible d'appliquer ces montants à ce projet;

**ATTENDU QU'**une balance de quarante-sept mille trois cent quarante et un dollars et vingt-huit cents (47 341.28 \$) reste à payer à Transport en vrac St-Denis;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à la majorité des membres présents, le conseiller M. Nicholas Ouellet étant contre :

**D'EXIGER** que Transport en vrac St-Denis finalise, à ses frais, les fossés et bordures;

**D'AUTORISER** le directeur général, M. Frédérick Lee à faire le transfert des postes budgétaires suivants :

# de compte	Description	montant
23 070 00 722	Balance de financement	11 148,70 \$
02 320 00 419	Honoraires professionnels	5 000,00 \$
02 320 00 516	Location machinerie	1 633,82 \$
02 320 00 521	Ent. rép. des chemins	5 500,00 \$
02 320 00 622	Achat sable et gravier	15 000,00 \$
02 320 01 521	Réfection fossés	3 000,00 \$
02 414 00 649	Pièces accessoires eaux usées	3 000,00 \$
02 702 59 959	Petit patrimoine	1 000,00 \$
	Total	45 282,52 \$

**D'AUTORISER** le directeur général, M. Frédérick Lee à procéder au paiement des factures numéro 3310, 3318 et 3331 à Transport en vrac St-Denis pour un total de quarante-sept mille trois cent quarante et un dollars et vingt-huit cents (47 341.28 \$) taxes incluses afin de finaliser le projet de prolongement des rues Ouellet et Paquet.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

311.11.12

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS –  
DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 – PROJET RUE DE LA PRUCHIÈRE**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière au montant de trente-deux mille neuf cent seize dollars et cinquante-sept cents (32 916,57 \$) taxes incluses à Transport en vrac St-Denis.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**312.11.12**

**DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – LOCAL DES JEUNES**

**ATTENDU QUE** lors de l'adoption de la résolution numéro 033.02.12, Mme Marie-Christine Drapeau et M. Frédérick Lee ont été désignés comme signataires à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour le compte du Local des jeunes;

**ATTENDU QUE** Mme Marie-Christine Drapeau et Mme Marie-Pier Lévesque s'acquittent conjointement des tâches de coordination, d'animation et de planification du Local des jeunes de Saint-Pacôme;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** Mme Marie-Pier Lévesque soit aussi désignée signataire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour le compte du Local des jeunes de Saint-Pacôme;

**QUE** le directeur général, M. Frédérick Lee, devra obligatoirement signer les chèques du local des jeunes et que Mme Marie-Christine Drapeau ou Mme Marie-Pier Lévesque agira comme deuxième signataire.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**313.11.12**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – JM TURCOTTE LTÉE – PROJET RUE  
DE LA PRUCHIÈRE**

**ATTENDU QUE** les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière sont débutés;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement à JM Turcotte Ltée pour les fournitures de regards, puisards et conduites de béton au montant de dix mille sept cent soixante-douze dollars et dix cents (10 772,10 \$) dans le cadre des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

314.11.12

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉAL HUOT INC. – PROJET RUE DE LA PRUCHIÈRE**

**ATTENDU QUE** les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière sont débutés;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement à Réal Huot inc. pour les fournitures et matériaux au montant de quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-six cents (48 994,36 \$) dans le cadre des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général



**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**315.11.12**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SANI LANG INC. – NETTOYAGE DES REGARDS**

**ATTENDU QUE** la compagnie Sani Lang inc. a procédé, comme chaque année, à la vidange des grilles de rues et puisards situés dans les rues municipales afin que l'eau de ruissellement puisse évacuer sans problème;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement à Sani Lang inc. au montant de huit mille neuf cent soixante-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (8 966,85 \$) pour les travaux de nettoyages des grilles de rues et puisards de notre municipalité.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**316.11.12**

**AUTORISATION DE PAIEMENT- JEAN LECLERC EXCAVATION –  
BORDURES DE RUES**

**ATTENDU QUE** la compagnie Jean Leclerc Excavation a procédé à l'installation des chaînes de rue sur les rues Martin, Chamberland et Meunier;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de vingt-deux mille quatre cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (22 444,90 \$) à Jean Leclerc Excavation pour l'installation des bordures de rues.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**317.11.12**

**M. DONALD BOULET – BASES POUR JEU DE CROQUET**

**ATTENDU QUE** M. Donald Boulet a fabriqué les moules pour les bases servant à l'installation des arceaux pour le jeu de croquet;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à verser un montant compensatoire de cent cinquante dollars (150,00 \$) à M. Donald Boulet.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**318.11.12**

**DEMANDE AU PACTE RURAL – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** la MRC, par le biais du Pacte rural, aide à défrayer les coûts d'embauche d'une agente de développement;

**ATTENDU QU'**un montant de mille dollars (1 000,00 \$) nous a déjà été versé;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Pacte rural un montant de trois milles dollars (3 000,00 \$) pour défrayer une partie des coûts du salaire de l'agente de développement pour l'année 2012 et que le directeur général transmette le rapport d'activités à la MRC.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

319.11.12

**DEMANDE D'APPUI À LA CANDIDATURE AU PRIX RURALIA-  
DESJARDINS 2013 – SOCCER ESTIVAL DE SAINT-PACÔME**

**ATTENDU QUE** le soccer est en expansion au sein des jeunes citoyens de Saint-Pacôme et de l'immense succès de l'été 2012;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme appuie l'initiative communautaire et la participation citoyenne à l'organisation du soccer estival à Saint-Pacôme;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la candidature du soccer estival de Saint-Pacôme au prix Ruralia-Desjardins 2013.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

320.11.12

**ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 – OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE SAINT-PACÔME**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la révision budgétaire 2012 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

<b>REVENUS</b>	<b>48 066 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration	10 474 \$
Conciergerie et entretien	11 216 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	26 782 \$
Remplacement, améliorations et modernisations	18 050 \$
Financement	40 053 \$
Services à la clientèle	3 490 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>112 268 \$</b>
<b>DÉFICIT</b>	<b>64 202 \$</b>
Partage du déficit	
SHQ : 90%	57 782 \$
Municipalité : 10%	6 420 \$

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**321.11.12**

**LES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ANJOU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** les Bénévoles du Centre D'Anjou soulignent, encore cette année, le temps des Fêtes avec les résidents;

**ATTENDU QUE** les Bénévoles du Centre D'Anjou veulent offrir un cadeau personnalisé à chacun des résidents et organiser diverses activités traditionnelles;

**ATTENDU QUE** de souligner le temps des Fêtes reconforte grandement les résidents du Centre D'Anjou;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de cinquante dollars (50,00 \$) aux Bénévoles du Centre D'Anjou afin de contribuer à leurs activités de Noël 2012.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**322.11.12**

**DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –  
HALTE TOILETTE**

**ATTENDU QUE** notre nouveau parc de la Solidarité offre un service public de toilettes disponible de mai à octobre et d'un point de vue sur la rivière Ouelle;

**ATTENDU QUE** ce parc muni d'une toilette et d'eau courante peut être très apprécié par les marcheurs et cyclistes qui désirent s'y arrêter pour se reposer et même y prendre une collation;

**ATTENDU QUE** ce service est méconnu des utilisateurs potentiels de la Municipalité et d'ailleurs;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Ministère des Transports du Québec d'installer un panneau de signalisation indiquant la présence de cette toilette et de ce parc sur la route 230, et ce, dans les deux sens de la circulation.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général



**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**323.11.12**

**DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –  
PONT ROUTE 230 EN URGENCE**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2012, la résolution numéro 140.05.12 traitant du mauvais état du pont de la route 230 a été adoptée et transmise au Ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** la sécurité des gens, piétons ou automobilistes, est compromise compte tenu de l'état du pont de la 230 qui continue à se détériorer;

**ATTENDU QUE** des travaux de réfections de ce pont nous semblent très urgents;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de réitérer notre demande auprès du Ministère des Transports du Québec afin que des travaux de réfection du pont de la route 230 soient priorités pour être effectués dans les plus brefs délais et de faire parvenir une copie de cette résolution à M. Norbert Morin, député provincial.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

324.11.12

**MME DORIS PARENT ET M. JEAN SANTERRE – BRIS À LEUR  
PROPRIÉTÉ DU 58 CÔTE NORBERT**

M. Jean Santerre, se disant en conflit d'intérêts avec ce point, quitte la salle de réunion.

**ATTENDU QUE** des bris ont été causés à la propriété de Mme Doris Parent et M. Jean Santerre lors des opérations de déneigement à l'hiver 2010-2011;

**ATTENDU QUE** plusieurs interventions ont été faites par M. Santerre auprès de la direction générale et de ce conseil municipal et que ces dernières se sont avérées sans résultats;

**ATTENDU QUE** Mme Parent et M. Santerre ont assumé les coûts de réparation de leur clôture et qu'ils nous transmettent une réclamation au montant de cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (598,98 \$);

**ATTENDU QUE** les bris causés aux propriétés lors des opérations de déneigement sont la responsabilité de l'entrepreneur;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de transférer cette réclamation à Transport Pierre Dionne, entrepreneur en déneigement.

M. Jean Santerre, reprend sa place à la réunion.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

325.11.12

**RÉSIDENCE DU VIEUX MOULIN – RELOCALISATION EN CAS D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** Mme Aline Beaulieu de la Résidence du Vieux Moulin nous adresse une demande afin de pouvoir relocaliser ses pensionnaires dans les locaux de la bibliothèque municipale en cas d'évacuation d'urgence;

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil municipal n'ont pas d'objection à cette demande,

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la relocalisation des pensionnaires de la Résidence du Vieux Moulin à la bibliothèque municipale en cas de situation d'urgence pourvu que le périmètre de sécurité le permette et d'en aviser la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska-Ouest. Si le périmètre de sécurité ne le permet pas l'accès à la bibliothèque, la relocalisation se fera à l'édifice municipal.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**326.11.12**

**NOËL AU CŒUR DU KAMOURASKA – REMISE DU TROPHÉE**

**ATTENDU QUE** le Noël au Cœur du Kamouraska se déroulera les 23-24 et 25 novembre prochain;

**ATTENDU QUE** cette activité se veut une compétition amicale entre les municipalités di Kamouraska et la MRC;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme participe, encore cette année, à ce concours intermunicipal par la fabrication d'une cloche de Noël;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Denis et son comité de développement nous invitent à la remise du trophée lors du souper le 25 novembre prochain à la salle multidisciplinaire du complexe municipal de Saint-Denis;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de deux (2) cartes pour le souper du 24 novembre au coût de trente dollars (30,00 \$).

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

327.11.12

**SÛRETÉ DU QUÉBEC – CUEILLETTE DES PRIORITÉS LOCALES 2013-2014**

**ATTENDU QUE** le District du Bas Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, poste de la MRC de Kamouraska, de la Sûreté du Québec est présentement dans la période de cueillette de nos besoins particuliers afin de préparer la planification annuelle d'intervention de notre service de police;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents les priorités retenues pour 2012-2013 pour notre Municipalité soient les suivantes :

- Maintenir la lutte aux stupéfiants par l'application du programme Drogues MRC;
- Augmenter le sentiment de sécurité par le biais du programme Aîné-Avisé;
- Parrainage, présence sur les lieux de rassemblements des jeunes et maintien du programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS);
- Interventions visant à contrer la vitesse, et particulièrement dans les zones de 50 km/h.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**328.11.12**

**UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT –  
GALA MÉRITAS SPORTIF**

**ATTENDU QUE** le samedi 3 novembre 2012 se tient la 38<sup>e</sup> édition du Gala Méritas sportif de l'URLS du Bas-Saint-Laurent, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** lors de de souper méritas un hommage sera rendu aux athlètes, officiels, entraîneur, administrateurs de clubs et association sportive de la région;

**ATTENDU QUE** Mme Marylise Lévesque se voit en nomination pour l'obtention d'un prix à titre d'athlète de niveau international en Judo;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter une table pour huit (8) personnes au coût de deux cent quatre-vingts dollars (280,00 \$) pour assister à ce souper et ainsi démontrer notre appui à Mme Marylise Lévesque.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**329.11.12**

**ÉCOLE DESTROISMAISONS DEMANDE – COTISATION ANNUELLE 2012-2013**

**ATTENDU QUE** l'École de musique Destroismaisons nous invite à renouveler notre adhésion ou à devenir membres;

**ATTENDU QUE** cet organisme sans but lucratif offre à plus de trois cents (300) jeunes et adultes des cours de musique, de chant et de danse, prodigués par des professeurs qualifiés;

**ATTENDU QUE** notre adhésion est l'un des gestes les plus concrets que nous pouvons faire pour aider à assurer la continuité du service aux élèves;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion à l'École de musique Destroismaisons au montant de quarante dollars (40,00 \$).

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**330.11.12**

**DEMANDE DE LA PART DES CITOYENS DE LA RUE PELLETIER À ST-GABRIEL**

**ATTENDU QUE** trois résidents de la rue Pelletier à Saint-Gabriel font partie du territoire de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QUE** ces résidences auront besoin de revoir leurs installations septiques sous peu;

**ATTENDU QUE** les propriétaires de ces résidences nous demandent une solution afin de régulariser la situation;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une rencontre soit organisée avec la Municipalité de Saint-Gabriel afin de voir les possibilités existantes pour ces propriétés.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général



**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

---

**331.11.12**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h00.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général